

COMPTE RENDU Réunion Ordinaire du Comité Directeur du 25 mars 2022

Pages: 2

25 mars 2022

Rédactrice : Secrétaire Générale

Siège France Cricket, Début de séance programmé : 18h, Quorum (8/13) atteint à 18h15

1. Emargement

Présents à 18h avec droit de vote : Prébagarane Balane (PB) ; Président ; Asif Zahir (AZ) ; Maëlle Cargouët (MC) ; Deva Amirdalingame (DA) ; Michel Saravanan (MS) ; James Vajoumounien (JV) ; Secrétaire adjoint ; Pénélope Chauvin (PC) ; Secrétaire générale ; Tracy Rodriguez (TR)

Présents sans droit de vote : Marjorie Guillaume (MG), Directrice Générale ; Saravana Durairaj (SD) ; Directeur sportif ; Sendhil Tambidoure (ST), entraineur des équipes de France ; Lise Matanga (LM) ; Gestionnaire administrative

Absents excusés: Olivier DUBAUT (OD) Vice-président; Balaji Cadirvelou (BC), Lara Armas (LA);

Retard: Mobashar Ashraf (MA); Prethevechand Thiyagarajan (PT); Trésorier

18h15 : Le guorum (8/13) est atteint donc le Comité Directeur peut délibérer.

2. CR du comité directeur du 12 février 2022 : validation des modifications demandées par le vice-président

Il a été demandé par le Vice-Président de France cricket, une modification sur le compte-rendu du dernier comité directeur du 12 février 2022, afin de préciser son intervention au sujet de l'« indépendance de France Cricket ». Le texte suivant a été proposé :

« Il s'agit d'aller vers un statut de fédération de plein exercice pour France Cricket.

Le vice-président détaille les avantages pour le développement du cricket français et France Cricket de passer du statut d'organisme national associé à la FFBS (autonomie) à fédération de plein exercice (indépendance) :

France Cricket étant déjà membre de la fédération internationale de cricket, cela impliquera d'être admis au comité national olympique et sportif Français.

Les inconvénients sont une période de latence d'une durée non définie, durant laquelle France Cricket, ayant perdu le « parapluie » FFBS, ne sera pas encore reconnue comme « fédération délégataire » par l'Etat.

Or ce qui compte vraiment c'est d'obtenir au plus vite la reconnaissance de haut niveau du cricket, que ce soit via la FFBS avec un arrêté ministériel modificatif, ajoutant le cricket au baseball et au softball, ou via une France Cricket de plein exercice, qui aurait obtenu préalablement de l'Etat le statut de fédération délégataire. C'est la reconnaissance de haut niveau qui déclenche la part « équipes de France », l'ouverture d'un pôle France Cricket, les aides aux sportifs de haut niveau cricketeurs, l'affectation d'un cadre technique d'Etat.

Une première étape est une demande d'agrément de France Cricket, qui est tout à fait possible dans le cadre juridique actuel. »

Le CD prend acte et approuve les modifications proposées par le Vice-président.

2. Préparation AG du 26 mars 2022

Des questions ont été posées par mail par le Président du Cricket Club de Valenciennes à propos de l'indépendance de France Cricket, le développement du cricket en France et la Division 4.

Il est convenu que lors de l'AG, le processus d'indépendance sera expliqué étape par étape ainsi que le processus du développement du cricket en France et la gestion de la Division 4.

Le CD prend acte.

3. Plainte pour diffamation contre Monsieur Edward HOYLE

Le 3 mars 2022, Monsieur Edward HOYLE a envoyé un courriel aux clubs de Cricket français ayant pour objet « Enquête sur la gestion financière et la gouvernance de la part de France Cricket en accusant France Cricket d'une mauvaise gestion... »

Deux jours plus tard, soit le 5 mars 2022, Monsieur Edward HOYLE a envoyé un courriel aux présidents de la FFBS ainsi qu'à quelques présidents de club, en accusant à nouveau France Cricket et son président.

En effet, en date du 22 juillet 2021, Monsieur Edward HOYLE avait déjà adressé un premier courriel à Monsieur Andrew WRIGHT, occupant les fonctions de « ICC Development Manager Europe » pour dénigrer l'association Française de Cricket.

Un mois plus tard, le 27 août 2021, un courrier anonyme était parvenu à la Fédération Européen de Cricket ainsi qu'aux pays européens affiliés à la fédération Internationale, accusant France Cricket et son président.

À la suite d'un entretien entre le Directeur Sportif de France Cricket et Monsieur Edward HOYLE le 02/10/2021 sur le terrain de cricket de Chantilly et après un entretien avec la fédération Européenne de Cricket le 28/09/2021, nous avions alors décidé de ne pas porter plainte alors même que Monsieur WRIGHT lui-même avait des soupçons sur l'auteur de ce courrier.

Au regard des faits qui précèdent, et après concertation avec les membres du Bureau, le Président avise les membres du Comité Directeur d'avoir déposé une plainte pour diffamation contre Edward Hoyle le 15 mars 2022 auprès du Procureur de la République de Créteil et avoir saisi la commission disciplinaire fédérale le 22 mars 2022.

Le CD prend acte et approuve l'action du Président.

Le Président déplore que des documents internes, stratégiques et confidentiels à France cricket aient été transmis à monsieur Edward Hoyle, seuls les membres du comité directeur de France cricket avaient accès à ces documents. Le Président questionne les membres présents sur ce point pour comprendre comment Monsieur HOYLE a pu avoir accès à ces documents, n'ayant pas de réponse, le Président informe les membres du CD qu'aucun document interne ne sera transmis par mail jusqu'à nouvel ordre, tous les documents seront consultables sur place au bureau de France cricket et qu'une enquête interne sera diligentée après concertation avec la commission fédérale juridique de la FFBS.

Le CD prend acte et approuve l'action du Président.

5. Divers

France Cricket organise le tournoi des 4 Nations du 5 au 8 mai 2022 à Dreux, le Président invite les membres du CD à honorer de leur présence à la finale qui aura lieu le dimanche 8 mai 2022 à Dreux.

Fin de la séance à 19h30